

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'OEUVRE

**CP Baie-Mahault - Maîtrise d'œuvre pour l'extension du PCI,
du SAS d'entrée et la création d'une circulation**

Date et heure limites de réception des offres :
Vendredi 24 Septembre 2026 à 19h (heure de Guadeloupe)

Visite du site OBLIGATOIRE, voir modalités à l'article 6-2



Labellisation du Ministère de la Justice
2024-2027

Ministère de la Justice

**DIRECTION DES SERVICES
PÉNITENTIAIRES D'OUTRE-MER**
48 Rue Denis Papin
94200 Ivry sur seine

CP BAIE-MAHAUT

12 Rue de la Manche à l'eau
97122 Baie-Mahaut

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	3
2 - Conditions de la consultation.....	3
2.1 - Délai de validité des offres	3
2.2 - Forme juridique du groupement	3
2.3 - Variantes	3
2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité	3
3 - Les intervenants	4
3.1 - Contrôle technique.....	4
3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	4
4 - Conditions relatives au contrat	4
4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	4
5 - Contenu du dossier de consultation.....	4
6 - Présentation des candidatures et des offres	5
6.1 - Documents à produire.....	5
6.2 - Visites sur site	6
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis.....	7
7.1 - Transmission électronique	7
7.2 - Transmission sous support papier	8
8 - Examen des candidatures et des offres.....	8
8.1 - Sélection des candidatures.....	8
8.2 - Attribution des marchés.....	8
8.3 - Suite à donner à la consultation	9
9 - Récompenses.....	10
10 - Renseignements complémentaires.....	10
10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact.....	10
10.2 - Procédures de recours.....	10

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

CP Baie-Mahault ,12 rue de la manche à l'eau 97122 Baie Mahaut

- Maîtrise d'œuvre pour l'extension du PCI, du SAS d'entrée et la création d'une circulation

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches optionnelles sera conclu en application des articles R. 2113-4 à R. 2113-6 du Code de la commande publique. Les prestations sont divisées en une tranche ferme.

Tranche(s)	Désignation
TF	Extension du PCI, du SAS d'entrée et la création d'une circulation

1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
71000000-8	Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection			

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.2 - Forme juridique du groupement

En cas de groupement d'opérateurs économiques, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Si le groupement attributaire est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

2.4 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité requise pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du Cahier des clauses administratives particulières qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de cette obligation de confidentialité.

3 - Les intervenants

3.1 - Contrôle technique

Le contrôleur technique ainsi que ses missions seront précisés ultérieurement.

3.2 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération sera assurée par un coordonnateur désigné ultérieurement.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Les factures et autres documents devront, à défaut de validité, faire apparaître la répartition des sommes entre le titulaire et le(s) cotraitant(s) / le(s) sous-traitant(s).

Voir le C.C.A.P.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
 - L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
 - Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
 - Le programme de l'opération et ses annexes (estimation, plans et planning)
- Les plans seront remis une fois l'attestation de confidentialité retournée signée
- Attestation de confidentialité – **à compléter**
 - Le dossier relative aux contraintes pénitentiaires
 - Attestation de visite

Il est disponible sur la plate-forme de dématérialisation des marchés de l'Etat PLACE à l'adresse électronique suivante : www.marches-publics.gouv.fr

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 4 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Au terme de la consultation, les plans devront être immédiatement détruits par les candidats non retenus.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.
Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :
Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Il est recommandé aux candidats de signer de façon manuscrite les documents dès la remise de l'offre, même si la signature n'est pas obligatoire.

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
- Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail - Attestation de vigilance délivrée par l'URSSAF - Attestation de régularité fiscale - Extrait Kbis datant de moins de 3 mois	Non

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Liste des principales prestations similaires (site occupé contraint) effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat	Non
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Indication des titres d'études et professionnels et/ou CV de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes

documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Il est recommandé aux candidats de signer de façon manuscrite les documents dès la remise de l'offre, même si la signature n'est pas obligatoire.

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	Oui
Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Oui
Une attestation de prise d'acte certifiant accepter les dispositions des documents suivants : - Le programme de l'opération - Les clauses générales de sécurité	Oui
Un certificat de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter) En cas de visite seulement	Oui
Une note méthodologique pour chaque étape de la mission (3 pages maximum) - Description de chaque étape de la mission propre au(x) projet(s) - organisation interne propre à l'opération (nombre et qualité des personnes qui composent l'équipe, détail des missions) - son expérience de la gestion des délais	Non
Un planning prévisionnel de l'opération (études et travaux). Les délais d'études proposés au CCAP peuvent faire l'objet d'une optimisation.	Oui
Le certificat de confidentialité complété	Oui
Le RIB	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Visites sur site

Une visite sur site est obligatoire. Les conditions de visites sont les suivantes :

La transmission des pièces d'identité (carte nationale d'identité recto-verso ou passeport, en cours de validité) est nécessaire au minimum 3 jours avant la visite. Pour les personnes nées à l'étranger, fournir également les nom et prénom des 2 parents la date et lieu de naissance. Toute demande de visite en-dessous de ce délai sera refusée. Le nombre de personnes autorisées par candidat est limité à 2.

La demande sera adressée par mail à :

[Mme Pascale Devarieux \(pascale.devarieux@justice.fr\)](mailto:pascale.devarieux@justice.fr)

[M. Jean-Claude Loche \(jean-claude.loche@justice.fr\)](mailto:jean-claude.loche@justice.fr)

En copie : Sebastien.Bonningue@justice.fr

Bien indiquer dans le mail :

L'objet de la visite

La date

Le nom des personnes pour la visite ; joindre les pièces d'identité par scan de bonne qualité

La référence de l'appareil photo si besoin

La visite du site s'effectuera à la convenance de l'établissement

S'il y a des questions résultant de la visite, elles seront posées via la plateforme Place, avec une réponse communiquée à tous les candidats concurrents.

Attention, aucun téléphone portable, ordinateur ou tablette n'est autorisé sur le site de l'établissement. Un agent pénitentiaire peut également vérifier les photos prises et vous demander de supprimer certaines (visibilité des miradors, d'un agent ou d'un détenu)

Vous passerez sous un portail détection métallique, éviter les objets métalliques le jour de la visite.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Attention : Seul le dernier pli transmis sur PLACE sera pris en compte par le pouvoir adjudicateur.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT- 04 :00). Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

Ministère de la justice

Direction des services pénitentiaires d'outre-mer

Département des Affaires Immobilières

48 rue Denis Papin 94200 Ivry sur seine

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission sous support papier n'est pas autorisée.

Toutefois, si le candidat rencontre des difficultés sur PLACE, il peut envoyer un mail expliquant les difficultés rencontrées aux adresses suivantes :

- thomas.lesurque@justice.fr (chef DAI)
- vanessa.laskowski@justice.fr (adjointe chef DAI)
- sebastien.bonningue@justice.fr (chargé d'opérations DAI)
- pascale.devarieux@justice.fr (Assistante service technique)
- jean-claude.loche@justice.fr (Directeur Technique)

Si le problème persiste et que le candidat ne peut pas remettre une offre électronique, les instructions d'envoi du pli papier lui seront communiquées.

8 - Examen des candidatures et des offres

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Le prix des prestations (Cohérence du prix avec les compétences requises et l'étendue de la mission)	50 points
Mémoire technique	35 points

Organisation projetée de l'équipe pour répondre au projet ; compréhension du projet	
Délais études et travaux Engagement du candidat avec planning et note justificative des délais proposés ; compléter l'Acte d'engagement si délais inférieurs aux délais prévisionnels	5 points
Documents de références Fourniture en annexe du mémoire technique un exemple de CR, planning, rendu de faisabilité, de diagnostic, un plan d'exécution, un détail CDPGF et autre élément que le candidat souhaite pour démontrer son rendu de prestation. (Ensemble des éléments sont notés sur l'aspect pas sur les informations)	5 points
Développement durable Engagement / proposition du candidat pour le développement durable	5 points

Critères	Pondération
1-Prix des prestations (formule de calcul prix de l'offre le moins chère/ prix de l'offre X 50)	50.0 %
2-Qualité	50.0 %
2.1-Méthodologie	70.0 %
- compréhension du dossier	50%
- descriptif de l'organisation études + chantier	50%
2.2-Capacité à réaliser les missions au travers des réalisations similaires	20.0 %
2.3- Critères environnementaux, axes d'amélioration et innovation	10.0 %

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec tous les candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

Le pouvoir adjudicateur se laisse la possibilité d'organiser une étape de négociation avec les candidats classés du 1er au 3e rang, en se réservant toutefois la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.

La négociation se déroulera par mail ou en personne via un entretien avec les candidats retenus.

- dans les deux cas, le pouvoir adjudicateur communiquera aux candidats retenus les éléments faisant l'objet de la négociation,
- les candidats auront un délai de 3 jours pour répondre et remettre leur nouvelle offre
- le pouvoir adjudicateur procèdera à une nouvelle analyse des offres au regard des éléments communiqués par les candidats

L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre est prononcée par le pouvoir adjudicateur.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Une attestation d'assurance décennale devra également être produite dans le même délai.

9 - Récompenses

A l'issue de la consultation, il ne sera versé aucune prime aux candidats non retenus.

10 - Renseignements complémentaires

10.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les documents de la consultation sont communiqués aux candidats dans les 6 jours qui suivent la réception de leur demande.

10.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est celui où est situé l'ouvrage réalisé.

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal Administratif de BASSE-TERRE

34, chemin des Bougainvilliers

Cité Guillard

Basse-Terre

97100 BASSE-TERRE CEDEX

Téléphone : 05 90 38 49 00

Courriel : greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Télécopie : 05 90 81 96 70

Site internet : <http://guadeloupe.tribunal-administratif.fr/>.